



Programme de Formation : Attestation de Connaissances des Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques XL (ACACED XL)

Objectif général :

La formation ACACED a pour objectif de transmettre des connaissances sur les besoins biologiques, physiologiques et comportementaux des animaux de compagnie domestiques, leur sélection et la législation dans le domaine. Les candidats devront être capables d'expliquer ces notions à la fin de la formation, puis de les appliquer lors de leurs activités réglementées en lien avec les animaux.

Objectifs spécifiques :

Pour chacun des huit domaines prévus par l'arrêté du 16 juin 2014 (logement, alimentation, reproduction, santé, comportement, droit, transport et sélection), les candidats devront :

- Avoir mémorisé les principales références réglementaires et être capables de les citer.
- Avoir mémorisé les informations techniques et être capables de les expliquer.
- Être capables de reconnaître les situations réglementaires et techniques conformes ou non.
- Être capables d'appliquer les exigences réglementaires et techniques à leur future propre activité.
- Être capables de répondre aux questions du test final qui se déroule en fin de session directement sur le site internet www.acaced.educagri.fr et obtenir plus de 12/20 pour être reçu.

Public visé :

La formation est destinée aux personnes souhaitant exercer une activité prévue aux II, III et IV de l'article L 214-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) (Arrêté du 16 juin 2014). Il s'agit des personnes exerçant des activités d'élevage, fourrière, refuge, garde d'animaux (pension, pet sitter...), éducation canine, dressage, transit d'animaux (ambulance ou taxi animalier...), présentation d'animaux au public (exposition, concours...), vente d'animaux (animalerie...) en lien avec des animaux domestiques au sens de l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques.



Connecter l'homme et l'animal

Smart-Faune
www.acaced.fr

Document en date du 01/09/21

Prérequis :

L'article 1er chapitre II de l'arrêté du 16/06/14 signale que « Cette action de formation est sans niveau de connaissances préalables requis ». L'âge minimum pour suivre la formation est de 16 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs).

Modalités et délais d'accès.

Pour s'inscrire, le stagiaire devra déposer un dossier d'inscription sur notre site au plus tard la veille de la formation, sur le site du CPF au plus tard 11j ouvrés avant (2 à 2,5 sem), ou via Pôle emploi et divers OPCO au plus tard 2 mois avant. Le délai d'accès à la formation est équivalent au délai entre le dépôt du dossier de formation par le candidat et la date de la session choisie par ce dernier, dans le respect des conditions citées ci-dessus.

Durée : 21h (option chien OU chat) ou 25h (option chien ET chat).

Jour 1 :

- Candidats option chien : 8h30 – 18h30
- Candidats option chat : 8h30 – 16h30.
- Candidat option chien ET chat : 8h30-18h30.

Jour 2 :

- Candidats option chien : 10h30 – 18h30
- Candidats option chat : 8h30 – 18h30.
- Candidat option chien ET chat : 8h30-17h.

Jour 3 :

- Candidats ayant l'approfondissement acaced XL : révisions, bachotage, puis passage de l'examen en fin de journée.

Modalités d'organisation.

Les sessions « inter » pour le grand public ont lieu dans des salles de séminaire louées par l'organisme de formation. La liste des dates et lieux des sessions est consultable sur notre site www.acaced.fr, onglet inscription. Elle y est régulièrement mise à jour.

Des sessions « intra » peuvent également être effectuées à la demande d'un client pour son groupe fermé de participants. Elles se déroulent alors à la date et dans le lieu sélectionnés par le client.

Les tarifs sont indiqués sur notre site. Tout frais de repas, de transport et d'hébergement des stagiaires (s'il y a lieu), n'est pas inclus.

Méthodes mobilisées.

- Les formations se déroulent en présentiel avec des groupes de 5 à 30 stagiaires.
- Les formateurs sont des vétérinaires.

Smart-Faune est une marque de NOOE sas

NOOE sas
22 rue de Fontenay 92320 CHATILLON
SIRET : 42511560700052

© Harryarts/Freepik



Connecter l'homme et l'animal

Smart-Faune
www.acaced.fr

Document en date du 01/09/21

- Les huit domaines sont abordés avec un support visuel de type diaporama projeté sur écran de vidéoprojecteur.
- Des livrets stagiaires sont fournis aux participants avant la formation. Ils reprennent le déroulé de chaque thème et font référence aux textes réglementaires et référentiels techniques. Ils ménagent des espaces libres pour que les stagiaires puissent prendre des notes personnelles.
- Les textes réglementaires et les référentiels techniques sont apportés aux stagiaires en format papier ou électronique, séparé ou inclus dans les livrets stagiaires.
- Chaque thème est illustré avec des cas concrets issus de l'expérience professionnelle du formateur.
- En début de demi-journée, chaque stagiaire a la possibilité de demander des éclairages sur certains points. Un avis général est sollicité. Une reprise de certains thèmes insuffisamment compris peut être envisagée.
- L'encadrement est assuré par le formateur qui insiste sur les conditions réglementées de la formation et les exigences afférentes (rythme, respect du programme et test final).

Moyens pour suivre l'exécution de l'action

- La présence des participants est surveillée à l'aide d'une feuille d'émargement qu'ils doivent signer au début de chaque demi-journée.
- Un point de situation est effectué au début de chaque thème avec un visuel d'avancement des thèmes à aborder pour rassurer les stagiaires sur le respect du programme. Une adéquation déroulé-temps-reste à faire est proposée dans le diaporama.

Modalités d'évaluation des acquis du stagiaire

En cours de formation

- Un livret de compétences est remis aux stagiaires afin qu'ils puissent auto-évaluer l'avancement de leur apprentissage.
- À la fin de chaque thème, un bilan intermédiaire est effectué avec une synthèse, suivie d'un entraînement collectif aux questions du test final.

En fin de formation

- Les stagiaires passent un test sur le site internet dédié du ministère de l'Agriculture : www.acaced.educagri.fr. Il s'agit d'un QCM de 30 questions/30 minutes (option chien OU chat) ou 45 questions/45 minutes (option chien ET chat). Le formateur se charge de chronométrer le test. Le candidat doit obtenir un score minimum de 60% de bonnes réponses afin de valider son test. Il a le droit à 2 essais. En cas d'échec, il devra recommencer la formation à zéro lors d'une session ultérieure.

- Une connexion internet est nécessaire. Les salles de formation en sont équipées. Chaque stagiaire doit se munir d'un support informatique (ordinateur, tablette ou smartphone). L'organisme de formation a la possibilité de prêter du matériel au besoin (stagiaire n'ayant ni smartphone, ni tablette, ni ordinateur...). La demande doit alors être faite à l'avance.

Smart-Faune est une marque de NOOE sas

NOOE sas
22 rue de Fontenay 92320 CHATILLON
SIRET : 42511560700052

© Harryarts/Freeipik



Connecter l'homme et l'animal

Smart-Faune

www.acaced.fr

Document en date du 01/09/21

- Un ou deux mois après la formation, la DRAAF envoie leur diplôme par voie postale aux candidats ayant réussi. Un bulletin de notes et une attestation de fin de formation sont également envoyés à tous les candidats sous 21 jours ouvrés.

Modalités d'évaluation de la satisfaction du stagiaire

Un questionnaire de satisfaction en ligne est rempli par chaque stagiaire, en fin de formation, avant le test final.

Résultats

Plus de 98% de nos stagiaires réussissent le test final.

Plus de 98% de nos stagiaires se déclarent satisfaits de la formation.

Plus de 99% de nos stagiaires ayant entamé la formation la poursuivent jusqu'au bout (taux d'abandon de 0,2%, principalement dû à des cas de force majeure).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

L'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap est à étudier au cas par cas avec notre référent handicap (possibilité d'étudier des aménagements), joignable sur l'adresse mail :

handicap@smart-faune.fr

Programme détaillé (selon l'espèce concernée)

Logement. 1h30

Objectifs opérationnels :

- Présenter les caractéristiques que doit respecter le lieu d'hébergement de l'animal.
- Citer le principe d'élimination des déjections et des eaux usées.
- Expliquer le choix des différents équipements, matériels et litières qui peuvent être utilisés pour l'aménagement du lieu d'hébergement.
- Présenter le rôle des facteurs d'ambiance sur le confort des animaux et l'hygiène des locaux ; citer les moyens permettant de les mesurer et de les contrôler.
- Citer les travaux quotidiens et périodiques à réaliser pour assurer l'hygiène des locaux, installations et matériel

Plan :

I. Nature des activités concernées.

A- Refuge ; fourrière.

B- Élevages.

C- Exercice à titre commercial de vente d'espèces domestiques ; transit ; garde ; éducation ; dressage et présentation au public

Smart-Faune est une marque de NOOE sas

NOOE sas
22 rue de Fontenay 92320 CHATILLON
SIRET : 42511560700052

© Harryarts/Freepik



D- Cas particuliers

II. Exigences pour la conception de locaux destinés à héberger des chien et chats

- A- Principe de « l'homéostasie » des locaux
- B- Qualités des matériaux. Tailles et résistances
- C- Équipements pour la maîtrise des conditions d'ambiance
 - a- Chauffage ; climatisation
 - b- Aération ; ventilation
 - c- Eclairage ; rythme nyctéméral
 - d- Pollution par l'ammoniac. Système d'élimination des déchets et eaux sales
 - e- Principes de fonctionnement. (Règle des 5 S ; Marche en avant ; Contamination croisée)
- D- Surfaces minimales par chien et chat. Principes généraux et cas particulier de la vente
- E- Espaces intérieurs et extérieurs. Exigences et dérogations

III. Exigences pour le fonctionnement et l'entretien des locaux destinés à héberger des chiens et chats

- A- Litières. Avantages et Inconvénients. Risque de pollution par l'ammoniac. Élimination.
 - a- Points d'eau. Chaud-Froid
 - b- Matériels mobiles : pelles ; seaux ; raclettes...Qualités recherchées. Avantages et inconvénients.
 - c- Équipements divers : réfrigérateur ; congélateur ; pharmacie ; stockage des aliments
 - d- Plannings d'entretien : quotidien ; hebdomadaire ; mensuel
 - e- Plans de lutte contre les nuisibles (insectes ; rongeurs)

IV. Bien-être des chien et chats dans les locaux d'hébergement. Critères d'appréciation. Exigences les jours de fermeture le cas échéant

V. Exigences pour le contrôle des locaux destinés à héberger des chien et chats

- A- Notion d'autocontrôles manuels ou automatiques. Principe de préservation du bien-être des chiens/chats
- B- Outils de mesures
 - a- Température
 - b- Hygrométrie
 - c- Autres moyens de mesure.(luxmètres et aéromètres)

Alimentation. 3h

Objectifs opérationnels :

- Interpréter des étiquettes d'aliments et choisir celui qui est adapté à un type d'animal donné.
- Apprécier l'état de forme d'un animal.
- Pour un animal donné, déterminer la quantité d'aliment et d'eau à distribuer.
- Pour un animal donné, présenter le mode de préparation et de distribution d'une ration.
- Présenter les précautions à prendre pour assurer la bonne conservation des aliments.

Plan :



I. Les Nutriments – Nature et Rôles

- A- Eau
- B- Protéines
- C- Lipides
- D- Glucides et Fibres
- E- Vitamines

II. Evaluation de l'alimentation

- A- État corporel
- B- Digestibilité

III. Les besoins nutritionnels

- A- Eau
- B- Énergie
- C- Protéines
- D- Acides Gras essentiels
- E- Minéraux

IV. Analyse et choix d'un aliment industriel

- A- Indications des étiquettes
- B- Calcul de quantité à distribuer
- C- Sécurité alimentaire

V. Quelques notions de ration ménagère

- A- Principe
- B- Ingrédients
- C- Risque sanitaire

Reproduction. 1 à 2h

Objectifs opérationnels :

- Décrire les grandes parties des appareils génitaux mâle et femelle.
- Décrire les principales modifications observables qui permettent de repérer les chaleurs.
- Citer les principales méthodes de maîtrise de la reproduction.
- Citer les caractéristiques de l'accouplement, de la gestation et de la mise bas chez les animaux de compagnie.

Plan :

I. Anatomie des appareils génitaux mâle et femelle

II. Les chaleurs : signes cliniques et comportementaux, détection

- A- Pro-oestrus
- B- Oestrus



- C- Dioestrus
- D- Anoestrus
- E- Détection

III. Les différentes étapes de la reproduction

- A- Accouplement
 - a- Monte naturelle
 - b- Insémination artificielle
 - Semence fraîche
 - Semence réfrigérée
 - Semence congelée
- B- Gestation
 - a- Diagnostic
 - b- Durée
 - c- Gestion de la chien et chatte pendant la gestation
 - Signes de complication pendant la gestation
- C- Mise-bas/Naissance
 - a- Déroulement
 - b- Soins aux jeunes
 - c- Soins à la mère

IV. Maîtrise de la reproduction

- A- Déclencher les chaleurs
- B- Empêcher la reproduction
- C- Interrompre la gestation

Santé Animale. 2 à 4h

Objectifs opérationnels :

- Décrire sommairement les principaux soins d'entretien et d'hygiène du pelage, des griffes, des yeux et des oreilles.
- Citer les signes de bonne santé et les signes d'alerte de maladie.
- Citer les premiers éléments de suspicion de maladie infectieuse.
- Citer les principales catégories de maladies et les illustrer par des exemples chez l'adulte et le jeune.
- Assurer les premiers soins en attente de la visite chez le vétérinaire.
- Indiquer les mesures pratiques de prophylaxie sanitaire et médicale.
- Citer les principales urgences, les moyens de les prévenir et les premières mesures pratiques à prendre.

Plan :

I. Soins d'entretien et d'hygiène

- A- Pelage



- B- Oreilles
- C- Yeux
- D- Griffes

II. État de santé de l'animal

- A- Les principaux signes de bonne santé :
- B- Les principaux signes d'alerte :
- C- Les maladies
 - a- Maladie infectieuse
 - b- Maladie alimentaire
 - c- Intoxication
 - d- La notion de période de risque : Cas de la parvovirose
- D- Premiers soins simples
- E- Prophylaxie sanitaire et médicale
 - a- Mesures sanitaires
 - b- Mesures médicales
 - c- Exemple : soins à la réception d'un chiot ou d'un chaton
- F- Urgences

III. Dangers sanitaires

- A- Première catégorie
- B- Deuxième catégorie
- C- Troisième catégorie

IV. Les agents infectieux

- A- le groupe 1
- B- le groupe 2
- C- le groupe 3
- D- le groupe 4

Comportement. 1 à 2h

Objectifs opérationnels :

- Illustrer le rôle du développement dans le comportement de l'adulte.
- Présenter l'organisation sociale et ses dysfonctionnements et interpréter les principaux signaux comportementaux des animaux.
- Citer les principaux moyens permettant d'assurer une relation homme-animal harmonieuse.
- Présenter les grands principes d'éducation des jeunes animaux.

Plan :

I. Définitions



- A- Un acte comportemental
- B- L'habituation
- C- L'homéostasie sensorielle

II. Développement et conséquences

- A- La période néonatale (0 à 2 semaines) : « Manger et dormir »
- B- La période de transition (entre la 2ème et la 3ème semaine)
- C- La période de socialisation (entre 3 semaines et 3 mois)
- D- La période de détachement
- E- Notion de période sensible

III. Organisation sociale

- A- Hiérarchie
- B- Interprétation des signaux comportementaux animaux
 - a- Signaux d'apaisement
 - b- Postures de soumission et de dominance
 - c- Signes de stress

IV. Principes d'éducation des animaux

- A- Arrivée dans un nouveau foyer
- B- Éducation par renforcement positif
- C- Apprentissage par les acquéreurs
- D- Structures d'aide à l'éducation et rééducation d'un animal

V. Le bien-être animal

VI. Troubles comportementaux

- A- Le syndrome HS-HA
- B- Le syndrome de privation sensorielle

Droit. 1h30

Objectifs opérationnels :

- Citer les principes légaux régissant la protection animale.
- Décrire l'organisation de la protection animale. Présenter la responsabilité civile du propriétaire en cas de dommage ou nuisance.
- Présenter les modalités de l'identification.
- Citer les formalités liées au changement de détenteur
- Citer les principales règles régissant le commerce, les échanges et les importations d'animaux, les garanties relatives aux ventes.
- Citer les obligations administratives du détenteur d'animaux en cas d'apparition de maladie contagieuse.
- Présenter les fonctions assurées par les maires.



Connecter l'homme et l'animal

Smart-Faune

www.acaced.fr

Document en date du 01/09/21

- Citer des actes réservés aux vétérinaires.

Plan :

I. Arsenal législatif

- A- Convention Européenne et Lois françaises
- B- Statut juridique de l'animal

II. Acteurs et organisation nationale

III. Droit et devoirs du détenteur d'un animal de compagnie. Responsabilités

IV. Identification des chien et chats, Chats et Furets

V. Exigences réglementaire liées au commerce et échanges des carnivores domestiques

- A- Informations à fournir à l'acheteur sur l'animal vendu. Cas général (vente par un professionnel à un particulier)
- B- Modalités contractuelles de la vente. Cas général (vente par un professionnel à un particulier)

VI. Obligations de déclaration lors de maladie contagieuse

VII. Gestion des animaux errants. Obligations du Maire

VIII. Animaux dangereux. Catégories de chien et chats

- A- chien et chats d'attaque (1ère catégorie)
- B- chien et chats de garde et de défense (2ème catégorie)

IX. Exercice illégal de la médecine vétérinaire

Transport. 2 h

Objectifs opérationnels :

- Citer les exigences réglementaires liées au véhicule, aux conteneurs.
- Citer les fonctions/rôles attendus.
- Présenter les caractéristiques pour le nettoyage et la désinfection.
- Présenter les conditions à respecter pour le transport.
- Définir la notion de porteur sain, de maladies transmissibles.
- Citer les exigences réglementaires liées aux personnes.
- Citer les conditions applicables aux chien et chats, chats et furets.

Plan :

Smart-Faune est une marque de NOOE sas

NOOE sas
22 rue de Fontenay 92320 CHATILLON
SIRET : 42511560700052

© Harryarts/Freepik



I. Les textes de protection des animaux en cours de transport

II. Les exigences réglementaires liées au véhicule et aux conteneurs

- A- véhicule
- B- conteneurs

III. Modalités de transport

- A- Champ d'application du transport
- B- Conditions des animaux à transporter
- C- Transporteur et Convoyeur
- D- Expéditeur et Destinataire
- E- Conditions climatiques

IV. Caractéristiques pour le nettoyage et la désinfection

V. Notion de porteur sain, de maladies transmissibles

VI. Les conditions générales et spécifiques applicables aux chien et chats

- A- Généralités
- B- Documents d'accompagnement pour les chien et chats (à fournir obligatoirement par l'expéditeur)
- C- Etiquetage obligatoire

VII. Mouvements des animaux de France vers un pays de l'UE (et inversement) à titre non commercial

Sélection. 2 h

Objectifs opérationnels :

- Définir, reconnaître et classifier les races.
- Décrire les critères de race.
- Caractériser et reconnaître les espèces domestiques.
- Citer les rôles et les conditions d'inscription au LOF et au LOOF. Facteurs de variation.
- Définir l'ADN, les gènes, le génotype, la transmission des caractères.
- Définir les maladies ou tares héréditaires. Citer les utilisations et les conséquences possibles de la consanguinité. Citer les caractéristiques respectives des groupes de chien et chats.

Plan :

I. Organisation de la sélection génétique canine et féline

- A- Quelques définitions
- B- Gestion des races canines
- C- Le Livre des Origines françaises (LOF/LOOF)
- D- Les groupes de chiens et chats



Connecter l'homme et l'animal

Smart-Faune
www.acaced.fr

Document en date du 01/09/21

II. Principes de sélection génétique

- A- ADN, Chromosomes, Gènes, Allèles
- B- Consanguinité et espérance de vie
- C- Anomalies génétiques

Approfondissement acaced XL 7 h

Une journée supplémentaire pour tout revoir tranquillement avec le formateur, faire plus d'exercices, s'entraîner encore, bachoter, etc. Le test se fera en fin de 3^{ème} journée pour les élèves ayant choisi l'approfondissement acaced XL